

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2023

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Comité Syndical | 14 |
| Délégués en Exercice | 13 |
| DÉLIBÉRATION N° 2023-005 | |

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, se sont réunis à Puget-Sur-Argens au sein de la salle du Conseil municipal de la Mairie, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le deux février 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Sylvie BLANC - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ – Maxime GRILLET - Charles MARCHAND - Mireille ANILLO – Jean-François MOISSIN - Martine BOUVARD (à partir du point 2023-005) - Jean-Luc RICHARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Michel FLEURY donne pouvoir à Georges BOTELLA
Isabelle MARTEL donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel REZK
Juliette DIAFERIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les grandes lignes du Budget Primitif 2023 ont été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, présenté en Comité syndical le 17 janvier 2023 dont il a été pris acte et faisant suite à la transmission le 10 janvier 2023 du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Budget Primitif de l'exercice 2023 s'élève à 4.753.499,02 €. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1.646.656,02 € et en dépenses et recettes d'investissement à 3.106.843,00 € incluant les Restes à Réaliser (RAR).

Il convient de préciser que le Budget Primitif de 2023 est établi avant le vote du Compte Administratif de 2022.

I- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Ainsi que toutes les recettes que la Collectivité peut percevoir. Elle s'équilibre à 1.646.656,02 €.

1.1. Les dépenses

Elles sont constituées pour l'essentiel des comptes suivants :

011 – Charges à caractère Général 972.200,00 €

On notera notamment :

Le compte 6041 (Achats d'études) pour 45.000,00 €, concerne les actions de médiation (contenu des panneaux OGS et servitudes 2022/2023).

Le compte 6042 (Achats de services) pour 40.000,00 €, concerne les actions liées à la mise en œuvre d'études telle que l'animation du PIDAF.

Le compte 61524 (Bois et Forêts) pour 570.000,00 €, comprend les frais liés à la réalisation des travaux de Maintien en Condition Opérationnelle : débroussaillage et maîtrise d'œuvre 2023 pour 356.000,00 € et débroussaillage 2022 en cours.

012 – Charges de personnel et frais assimilés 519.153,60 €

Ces sommes correspondent aux charges de personnel et aux cotisations qui y sont rattachées.

65 - Autres charges de gestion courante 74.166,00 €

Ce chapitre comprend, les indemnités des Elus et les cotisations afférentes, ainsi que les charges diverses de gestion courante.

66 – Charges financières 68.735,22 €

Il s'agit essentiellement du remboursement des intérêts de l'annuité de la dette.

042 – Opérations d'ordre (6811 - Dotations aux amortissements) 12.301,20 €

1.2. Les recettes

Elles sont couvertes essentiellement par :

74 – Subventions d'exploitation..... 1.643.122,64 €

Il s'agit des subventions attendues auprès des différents organismes dans le cadre des projets du syndicat, ainsi que de la participation des communes membres aux frais de fonctionnement du syndicat, s'élevant à 1.157.778,50 € (dont 70.426,00 € seront appelés à la fin des travaux de DFCI MCO programmés en 2022).

75 - Autres produits de gestion courante..... 3.500,00 €

II - Section d'investissement

La section investissement retrace les opérations non répétitives qui vont modifier le patrimoine de la Collectivité.

Elle s'équilibre à 3.106.843,00 € en dépenses et en recettes avec les restes à réaliser de 2022.

2.1. Les dépenses

Elles sont constituées pour l'essentiel des comptes suivants :

16 – Remboursement des annuités d'emprunt 82.581,72 €

16 – Remboursement anticipé du prêt relais 600.000,00 €

20 – Frais d'études 10.000,00 €

21 – Immobilisations corporelles 43.550,00 €

23 - Immobilisations en cours 56.991,85 €

23 – Opérations d'équipement :

Opération 941- Lac de l'écureuil – RAR 28.124,94 €

Opération 942 - Programme travaux 2020 - RAR 115.553,20 €

Opération 943 - Zone d'accueil Gratadis - RAR..... 55.942,56 €

Opération 944 - Programme travaux 2021 - RAR 257.356,00 €

Opération 945 - Itinéraires - (RAR : 202.708,21 € + 610.000,00 €)..... 812.708,21 €

| | |
|--|--------------|
| Opération 946 - Signalétique - (RAR : 54.841.45 € + 304.000 €)..... | 358.841,45 € |
| Opération 947 - Site Emblématique de la Bouverie (RAR : 16234,14 € + 4.800,00 €)..... | 21.034,14 € |
| Opération 948 - Programme travaux 2022 (RAR : 2.000,00 € + 212.000,00 €)..... | 214.000,00 € |
| Opération 949 - Portes secondaires..... | 60.000,00 € |
| Opération 950 - Site Emblématique du Mont Vinaigre | 70.000,00 € |
| Opération 951 - Site Emblématique du Pic de l'Ours (RAR : 10.000,00 € + 168.000,00 €)..... | 178.000,00 € |
| Opération 952 - Site Emblématique Pierre du Coucou, Site des Meulières (RAR : 20.000,00 € + 48.000,00 €)..... | 68.000,00 € |

2.2. Les recettes

Les recettes de la section d'investissement sont couvertes, entre autres par :

| | |
|--|----------------|
| 13 - Subventions d'investissement..... | 1.166.523,60 € |
| Dont : | |
| Etat (RAR) | 91.246,06 € |
| Région (RAR) | 221.863,37 € |
| Département (RAR) | 105.851,90 € |
| Communes membres du Syndicat (RAR : 277.981,80 € + 299.413,86 €)..... | 577.395,66 € |
| Fonds européen (RAR) | 170.166,61 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves (estimation FCTVA)..... | 6.000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre (28 - Amortissements des immobilisations) | 12.301,20 € |

Balance Générale du Budget 2023

| FONCTIONNEMENT | |
|---|--|
| Recettes (1.646.656,02 €) | Dépenses (1.646.656,02 €) |
| 74. Dotations et participations.....1.643.122,64 € | 011. Charges à caractère général.....972.200,00 € |
| 75. Autres produits gestion courante...3.500,00 € | 012. Autres services extérieurs.....519.153,60 € |
| 77. Produits exceptionnels 33,38 € | 65. Autres charges de gestion.....74.166,00 € |
| | 66. Charges financières..... 68.735,22 € |
| | 67. Charges exceptionnelles.....100,00 € |
| | 68. Dotations aux amortissements et provisions.....12.301,20 € |
| INVESTISSEMENT | |
| Recettes (3.106.843,00 €) | Dépenses (3.106.843,00 €) |
| 10. Dotations, fonds divers.....6.000,00 € | 16. Emprunt et dettes.....682.581,72 € |
| 13. Subventions d'investissement...299.413,86 € | 20. Immobilisations incorporelles.....10.000,00 € |
| 13. Restes à Réaliser 2022589.127,94 € (subventions) | 21. Immobilisations corporelles.....43.550,00 € |
| 16. Emprunt..... 2.200.000,00 € | 21. RAR.....35.423,05 € |
| 28. Amortissements des immobilisations.....12.301,20 € | 23. Immobilisations en cours.....56.991,85 € |
| | 23. Opérations d'équipement.....1.476.800,00 € |
| | 23. Restes à Réaliser 2022.....801496.38 € |
| TOTAL BUDGET : 4.753.499,02 € | |

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

VOTE à l'unanimité des membres le budget primitif de l'exercice 2023 au niveau du chapitre en section de fonctionnement, au niveau du chapitre en section d'investissement, dont la balance s'établit comme ci-dessus.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Puget-Sur-Argens, le 08 février 2023

LE PRÉSIDENT,

**SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL**

Georges BOTELLA